



L'ÉQUIPE
immobilière

HONORAIRES TRANSACTIONS VENTE

(barème TTC applicable à compter du 1er janvier 2025)

Prix Net vendeur	Honoraires Agence ⁽¹⁾	
	Mandat SIMPLE	Mandat EXCLUSIF ⁽²⁾
Jusqu'à 100.000 €	9 %	8 %
De 100.001 € à 200.000 €	8 %	7 %
De 200.001 € à 300.000 €	7 %	6 %
De 300.001 € à 400.000 €	6 %	5 %
De 400.001 € à 500.000 €	5 %	4 %
Au delà de 500.001 €	4 %	3 %

(1) Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire stipulée dans le mandat.

(2) La durée du mandat Exclusif est de 6 mois (sans tacite reconduction).

Il est précisé qu'en cas de délégation de mandat confié par un autre professionnel de l'immobilier, le barème appliqué sera celui du professionnel titulaire du mandat, sauf si un mandat d'acheter a été signé avec l'acquéreur.
Il est également précisé que si le mandant est un professionnel de l'immobilier (promoteur ou lotisseur), le barème appliqué sera celui fourni par le mandant.

ESTIMATION écrite : 250 € ⁽³⁾

(3) Si non suivie d'un mandat

L'ÉQUIPE IMMOBILIÈRE RÉUNION

CPI 9741 2016 000 005 209 délivrée par la CCI de la Réunion - RCP GROUPAMA
Sarl au capital de 50 000 € - RCS Saint-Denis - Siret n° 801 873 936 00026 - Site Internet : www.lequipe-immo.re
SEMIR Bureau 115 - 14 rue de la Guadeloupe - 97490 STE CLOTILDE - Tél : 0262 40 40 62 - info@lequipe-immo.re